

Nice, le 13 septembre 2021

## Remise des titres de séjour à la préfecture des Alpes-Maritimes : évolution du dispositif d'information et d'accueil des usagers

Depuis le 7 septembre 2021, les usagers ayant déposé une demande de titre de séjour sont avertis par SMS dès que le titre est prêt à leur être remis.

Ce SMS les invite à se présenter au guichet des remises de titres de séjour de la préfecture, ouvert tous les jours de la semaine entre 13h30 et 14h30 (sauf les jeudis).

Seuls les usagers ayant reçu ce SMS sont invités à se présenter en préfecture selon ces modalités.

### Voici la procédure à suivre dans les autres cas :

- ✓ concernant les usagers qui n'ont pas reçu de SMS mais qui ont été informés par ailleurs de la disponibilité de leur titre de séjour : ils sont invités à prendre rendez-vous depuis le site internet de la préfecture. Des rendez-vous sont régulièrement ouverts à cet effet.
- ✓ concernant les usagers qui, en application de la procédure antérieure, ont déjà pris un rendez-vous en ligne pour retirer leur titre : ils sont invités à se présenter en préfecture à la date et heure qui leur a été indiquées.
- ✓ concernant les usagers ayant sollicité des documents de circulation pour étranger mineur (DCEM) : ils sont convoqués par courrier électronique pour récupérer les titres en présence des mineurs concernés ;
- ✓ concernant les ressortissants britanniques : ils recevront leur titre par voie postale, directement à leur domicile.

Plusieurs opérations dédiées spécifiquement aux remises des titres fabriqués seront organisées au cours des mois de septembre et octobre 2021. Les usagers concernés seront contactés prochainement par les services de la préfecture, par téléphone ou courrier électronique.

La préfecture des Alpes-Maritimes s'engage au quotidien auprès des usagers, pour répondre le plus efficacement possible à leurs demandes et dans des délais raisonnables, afin de garantir l'effectivité de leurs droits.

147 Boulevard du Mercantour

06200 NICE

Suivez-nous sur :

[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)

**Bureau de la  
Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr)



@prefet06



Prefecture06